



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 15 Votants : 17

L'an deux mille vingt-cinq le huit décembre le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 décembre 2025

PRÉSENTS : Laurent DOLCEMASCOLO, Patricia LACHAMP, Jean-Louis ROUVIDANT, Céline DESSIMOND, Christian ROBIN, Daniel MAURIN, Sylvette MARECHAL, Grégory COINTE, Rémy CHABANAT, Cédric DAUDUIT, Anthony BOURBONNAUX, Stéphanie YVERNAULT, Héloïse FERRIER, Véronique SAUZEDDE

Ont donné procuration :

Laurent SERIER à Laurent DOLCEMASCOLO
Sophie CARRE à Patricia LACHAMP

Absent : Nicole MARQUES, Patricia MONTAGNIER

Secrétaire de séance : Cédric DAUDUIT

DELIBERATION

**Transfert de la compétence assainissement : Budget assainissement de clôture au
31/12/2025 et transfert des excédents
N°2025/12/67**

Objet : Finances locales : Décisions budgétaires

- Vu la délibération n°2024/07/33 relative la modification des statuts n°2025-01 : Transfert de la compétence assainissement collectif à la communauté de communes Entre Dore et Allier
- Vu la décision du Maire 2025-01 du 17/07/2025 relative au transfert de la compétence assainissement collectif au 01/01/2026

Madame le Maire rappelle le transfert de la compétence assainissement collectif à la communauté de communes Entre Dore et Allier au 1^{er} janvier 2026.

Ce transfert de compétence a pour conséquence la clôture à cette date du budget annexe alloué au service assainissement ainsi que l'intégration dans le budget principal de la commune des résultats de ce budget.

AR Prefecture

063-216302653-20251208-20251267-DE
Reçu le 11/12/2025



Dans un second temps, il est proposé que la Commune reverse les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement à la Communauté de Communes Entre Dore et Allier

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la clôture du budget assainissement au 31/12/2025.
- Accepte que les résultats de clôture tant en fonctionnement qu'en investissement soient intégrés au budget principal de la commune.
- Accepte que les résultats excédentaires soient transférés à la Communauté de Communes Entre Dore et Allier.

Le Maire

Elisabeth BRUSSAT

Le Secrétaire

Cédric DAUDUIT

AR Prefecture

063-216302653-20251208-20251267-DE
Reçu le 11/12/2025